

COFREND - Emission acoustique - Niveau 2

RS6817 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	254r
Formacode(s)	31315
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	01/10/2024
Date d'échéance	01/10/2029

Certificateur(s)

CONFEDERATION FR ESSAIS NON DESTRUCTIFS · SIRET : 35197965300034

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CETIM	77562907400011	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification Niveau 2 par la méthode émission acoustique dans le domaine des essais non destructifs s'adresse à tous les contrôleurs dans le domaine de l'industrie. La certification permet de valider l'acquisition des compétences nécessaires pour contrôler, rédiger des instructions à partir de normes et de procédures, interpréter et évaluer les résultats, renseigner et signer le procès-verbal des résultats d'un essai non destructif des équipements de type centrales nucléaires, raffineries, équipements sous pression, remontées mécaniques, pipelines, mécanique industrielle, tuyauterie industrielle, assemblages soudés, installations sous-marines, constructions navales, offshore, ferroviaire, et autres dispositifs de travaux publics.

Elle atteste également de la capacité à détecter des discontinuités ouvertes et débouchantes à la surface sur tous matériaux métalliques, sur de nombreux matériaux minéraux (verre, céramiques) et également sur certains matériaux organiques.

Cette certification est valable 5 ans.

L'émission acoustique est un phénomène de libération d'énergie sous forme d'ondes élastiques transitoires résultant des micro-déplacements locaux internes à un matériau. Ce phénomène se manifeste au sein de nombreux matériaux, quand ils sont soumis à des sollicitations d'origines mécaniques, thermiques ou chimiques.

La méthodologie de conduite d'un contrôle non destructif de niveau 2 répond à la norme EN ISO 9712 : Essais non destructifs – Qualification et certification du personnel END.

L'objectif est de garantir le niveau de compétence des contrôleurs.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

C1. Choisir la technique de contrôle à utiliser pour l'essai non destructif permettant de mettre en évidence les défauts, en s'adaptant aux conditions (luminosité, température, type de matériaux contrôlés, exigences normatives...), dans le but de permettre la rédaction d'une instruction détaillée pour la réalisation du contrôle.

C2. Rédiger une instruction détaillée à respecter, à l'aide de la transcription des codes, normes, spécifications et procédures d'essais non destructifs adaptées aux conditions réelles de travail, en fonction des exigences du donneur d'ordre et de l'environnement dans lequel le contrôle va être pratiqué selon la technique de contrôle par émission acoustique, dans le but de favoriser le passage à l'exécution et au suivi de la mission.

C3. Exécuter et surveiller toutes les tâches d'essai non destructif, en fournissant des recommandations et un encadrement au personnel, à l'aide de l'instruction détaillée, dans le but de livrer un rapport de mission.

C4. Consigner les résultats d'essais non destructifs dans un rapport de mission visant à enregistrer les contrôles et leurs résultats.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La COFREND est habilitée par le ministère de la transition écologique pour l'approbation du personnel en charge des essais non destructifs des assemblages permanents en application du point 3.1.3 de l'annexe I de la directive 2014/68/UE relative aux équipements sous pression.

L'Arrêté d'habilitation de la COFREND est disponible ici : bulletin officiel - arrêté du 27 mars 2023

Cette habilitation permet également à la COFREND d'être identifiée organisme tierce partie notifié par la commission européenne dans la base NANDO en application de la directive 2014/68/UE précitée (base NANDO - COFREND

). La COFREND est également accréditée par le Cofrac (Comité Français d'Accréditation), sous le référentiel ISO CEI 17024, norme internationale définissant les règles pour la certification de personnel, notamment pour garantir l'équité, l'impartialité et la gestion des conflits d'intérêt (Lien vers attestation COFRAC 4-0007).

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

- Justification de réalisation de formation
- Justification par l'employeur d'un minimum d'expérience industrielle
- Attestation médicale d'acuité visuelle.

Pour consulter et accéder au détail des prérequis, voir notre procédure CER-PR-011 disponible ici : Lien vers notre procédure

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

- Un expert métier certifié Niveau 3 dans la méthode et indépendant du candidat n'ayant pas participé à la formation et extérieur à la COFREND du candidat (nommé par la COFREND)
- le Directeur de la certification COFREND

Base légale

Date de décision	01/10/2024
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	01/10/2029
Date de dernière délivrance possible	01/04/2030

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2023	34	—	—	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS511

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Cofrend - Accueil certification

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6817/>

Où se former

Formations référencées	2
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	2 820 €
Durée	28 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.